

DECRETS

Décret exécutif n° 22-186 du 14 Chaoual 1443 correspondant au 15 mai 2022 modifiant et complétant le décret exécutif n° 01-50 du 18 Dhou El Kaâda 1421 correspondant au 12 février 2001 portant fixation des prix à la production et aux différents stades de la distribution du lait pasteurisé conditionné en sachet.

— — — —

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre du commerce et de la promotion des exportations,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2) ;

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 01-50 du 18 Dhou El Kaâda 1421 correspondant au 12 février 2001, modifié et complété, portant fixation des prix à la production et aux différents stades de la distribution du lait pasteurisé conditionné en sachet ;

Décète :

Article 1er. — Les dispositions de l'*article 1er* du décret exécutif n° 01-50 du 18 Dhou El Kaâda 1421 correspondant au 12 février 2001 portant fixation des prix à la production et aux différents stades de la distribution du lait pasteurisé conditionné en sachet, sont modifiées, complétées et rédigées comme suit :

« Article 1er . — Les prix de cession à la production et aux différents stades de la distribution du lait partiellement écrémé pasteurisé subventionné, conditionné en sachet, sont fixés conformément au tableau annexé au présent décret.

Le prix de cession de la poudre de lait livrée par l'office national interprofessionnel du lait aux transformateurs est fixé à 126.000 DA la tonne ».

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 14 Chaoual 1443 correspondant au 15 mai 2022.

Aïmene BENABDERRAHMANE.

ANNEXE

Prix fixes à la production et aux différents stades de la distribution du lait pasteurisé conditionné

U-DA / Litre

Rubriques	Lait partiellement écrémé pasteurisé, subventionné, conditionné en sachet
Prix de vente quai-usine	21.00
Marge de distribution de gros	2.00
Prix de vente produit rendu à détaillant	23.00
Marge de détail	2.00
Prix à consommateur	25.00